

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DDB2021\_029**

Nombre de membres du bureau	
en exercice	57
Présents	40
Votants	47
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 10 septembre 2021

**LE 16 septembre 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - COULOUNIEIX CHAMIERS - JD FLORE - 235 256€ HT (MODIFICATION) - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. VADILLO

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. TALLET, M. RATIER, M. MALLET, M. VIROL, M. CHANSARD, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. CIPIERRE donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU  
M. SERRE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

**VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - COULOUNIEIX CHAMIERS - 235 256€ HT (MODIFICATION) - POINT DELIBERANT**

Envoyé en préfecture le 28/09/2021  
Reçu en préfecture le 28/09/2021  
Affiché le 28/09/2021  
DDB2021\_029  
SLO  
ID : 024-200040392-20210916-DDB2021\_029-DE

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** la société JD FLORE représentée par M. Julien Jaroussie souhaite acquérir un ensemble de parcelles situées au lieu-dit Rampinsolle Sud, à proximité immédiate du parc d'activités de la Rampinsolle sur la commune de Coulounieix-Chamiers, afin d'y installer un point de vente, des bureaux et du stockage de l'entreprise Jaroussie.

**Que** cette vente a été actée par délibération DD106-2019 en date du 26 septembre 2019.

**Que** toutefois, depuis cette date, le périmètre du projet a évolué portant la surface souhaitée de 29 545 à 33 608 m<sup>2</sup>, incluant désormais une partie d'un chemin inutilisé par l'agglomération Le Grand Périgueux.

**Plan de situation**

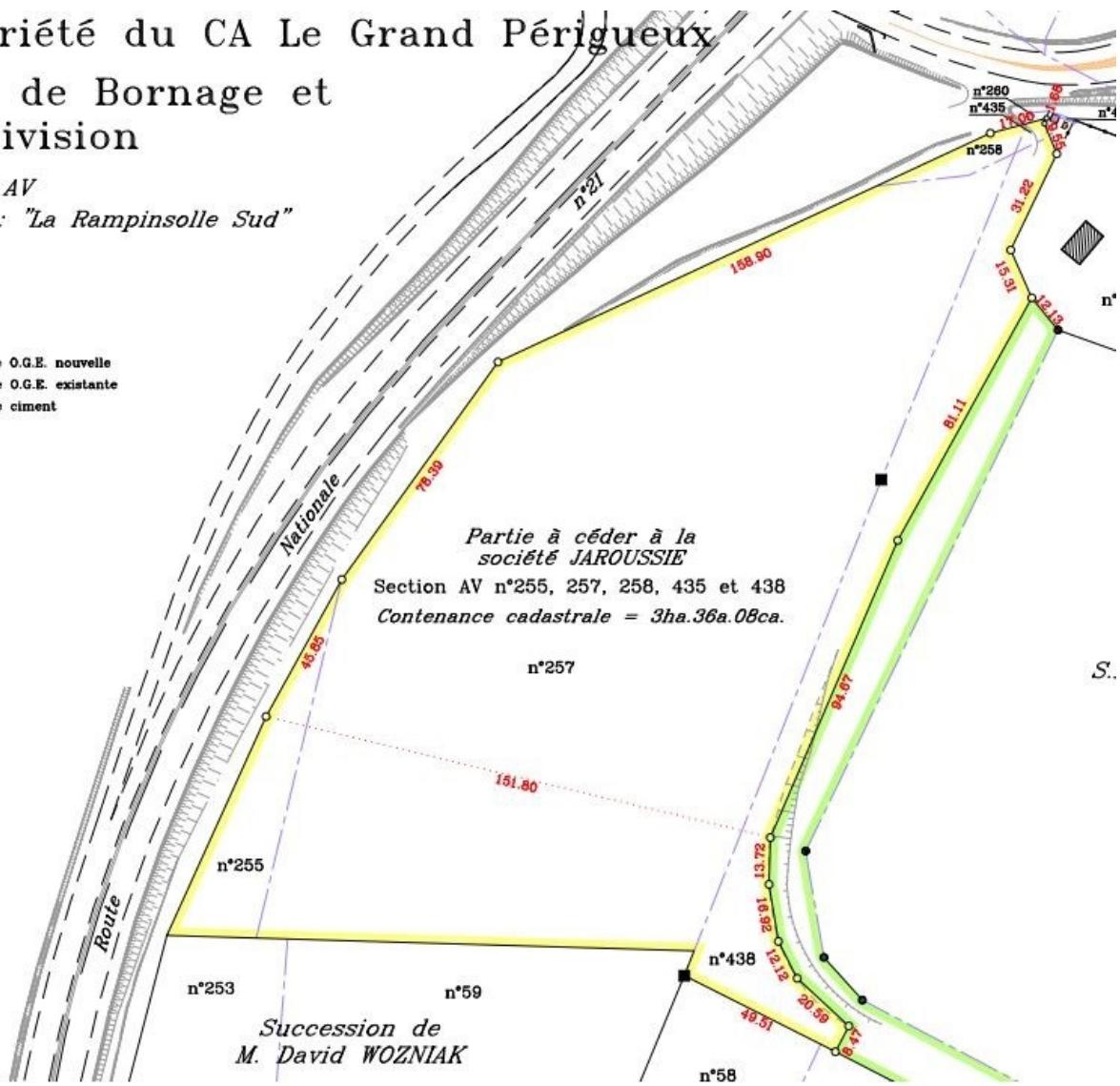
**Propriété du CA Le Grand Périgueux**

**Plan de Bornage et de Division**

*Section AV*

*Lieu dit : "La Rampinsolle Sud"*

**Légende :**  
 —○— Borne O.G.E. nouvelle  
 —●— Borne O.G.E. existante  
 ■ Borne ciment



**Légende :**

terrain objet de la délibération  
 terrain non concerné

**Considérant que** France Domaines, sollicité le 08 décembre 2020, a rendu son avis le 17 mars 2021, et précise une valeur vénale totale arrondie de 234 500 € soit 7 €/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 % (évaluation faite sur une unité foncière avant bornage définitif de 33510 m<sup>2</sup>)

Qu'il est proposé de vendre les parcelles citées dans le tableau ci-dessous au prix de 235 256€ HT, soit 7 € HT /m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

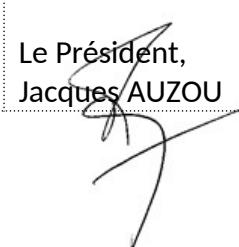
Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>
AV 255	1583
AV 257	27645
AV 258	315
AV 435	47
AV 438	4018
<b>TOTAL</b>	<b>33 608 m<sup>2</sup></b>

Qu'il est proposé de vendre à la Société JD FLORE représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées à Coulounieix-Chamiers, lieu-dit Rampinsolle Sud et cadastrées AV 255, AV 257, AV 258, AV 435 et AV 438 d'une superficie d'environ 33 608 m<sup>2</sup>, pour un montant de **235 256 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA. La viabilisation du terrain sera à la charge de l'acquéreur.

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la Société JD FLORE représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées à Coulounieix-Chamiers, lieu-dit Rampinsolle Sud et cadastrées AV 255, AV 257, AV 258, AV 435 et AV 438 d'une superficie d'environ 33 608 m<sup>2</sup>, pour un montant de **235 256 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA. La viabilisation du terrain sera à la charge de l'acquéreur.
- Désigne Maître COPPENS pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 27/09/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 27/09/2021	Périgueux, le 27/09/2021
	<p>Le Président,            Jacques AUZOU</p>